



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

Le règlement suivant est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette :

- Règlement 2024-427 modifiant le règlement de zonage 2024-421 (amendes, abattage arbres) ;

Ce règlement entre en vigueur le 9 juillet 2024.

Ce règlement est déposé au bureau de la Ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance

Donné à Crabtree, ce 11 juillet 2024

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 11 juillet 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juillet 2024